L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Journal du Matin, Politique et Commercial.

Propriété d'une Société.

MERCREDI MATIN, 6 NOVEMBRE.

FRANCE. — Les journaux de Paris ne se cachent point de l'Agence-Havas, l'interprète officieux de M. Thiers.

Nous voyons avec regret l'opinion publique à un degré d'irritation plus grand et plus vaine d'agitation que nous ne soupçonnons pas, d'ailleurs, les difficultés.

Le gouvernement sent, comprend parfaitement tout cela, et veille. Loin d'encourager, comme on le croit, l'agitation, il la réprime, il la combat, il la paralyse autant qu'il est en lui. Il ne voudrait avec raison, pour rien au monde, engager la responsabilité, même indirecte, de la moindre manifestation, de la moindre démonstration sur les frontières. Il sait que la guerre, dans la situation où nous nous trouvons, serait la condamnation et la chute de la République, la mort de toutes les libertés.

" Il ne serait pas juste de ne pas reconnaître pour leur mérite les efforts de conciliation pacifique avec ardeur et sincérité.

" L'attitude prise par la Porte depuis quelques jours, ne semblerait pas d'autre part, justifier la menace d'une résistance aveugle qui serait opposée par elle aux vœux des puissances.

" Il y a donc lieu de fonder sur les pourparlers qui s'échangent de sérieuses espérances d'entente.

" Ce que l'on a pu dire depuis quelques jours, d'alliances couronnées, d'engagements pris en vue d'une guerre possible, est absolument faux, et les erreurs commises à ce sujet par certains gouvernements, qu'elles aient été de leur part volontaires ou involontaires, n'en sont pas moins regrettables. Nous engageons le public à ne point ajouter foi à ces bruits."

Quant à notre pays, nous savons que notre gouvernement a pris une attitude qui nous préserverait de toute atteinte contre les entraînements de la défaillance politique; et nous avons la conviction qu'il la maintiendra inébranlablement. Notre diplomatie n'est nullement occasionnelle et devra continuer de s'inspirer à travers les propositions ayant en vue la question de l'intégrité et de l'action pacifique des puissances. Nous avons pu constater qu'elle n'a jamais laissé planer sur ses intentions ultérieures la possibilité d'un doute.

" Exclusivement et résolument consacrée à l'œuvre de la réorganisation intérieure, la France ne se laissera pas arracher à son recueillement; sure d'elle-même, de son désintéressement, de son ardent désir de la paix, il lui serait mal de douter de la sincérité des sentiments généralement pacifiques que les puissances ne cessent d'exprimer, et elle a le droit de compter sur l'efficacité d'efforts auxquels se a concourir cet acquis d'avance."

Le *Journal officiel* publie une circulaire de M. Dufaure, garde des sceaux et ministre de la justice, relative aux falsifications et à la coloration artificielle des vins.

Il y a longtemps que les chambres de commerce, les comices agricoles, les associations syndicales, les journaux, les députés eux-mêmes avaient entrepris campagne pour couper court à des "pratiques coupables qui compromettaient à la fois la santé publique."

On doit savoir gré à l'honorable ministre de la justice et vice-président du conseil d'avoir répondu sur ce point au vœu de l'opinion publique.

On assure que la démission de M. de Corcelles, ambassadeur de France près le Vatican, est aujourd'hui absolument officielle. Rien n'a pu triompher de cette décision, ni les démarches de M. Dufaure, ni les instances du ministre des affaires étrangères.

Ajoutons que la retraite de ce diplomate est motivée plutôt par la situation actuelle que par les ressentiments survenus entre M. de Corcelles et le marquis de Noailles, ambassadeur de France auprès du Quirinal.

La démission de M. de Corcelles donnera lieu à un important mouvement diplomatique dans lequel serait compris, dit-on, M. le comte Duchâtel, ancien député de l'Assemblée nationale.

LES ELECTIONS DES MAIRES EN FRANCE. — Nous lisons dans le *Journal du Havre* : Des renseignements reçus sur les élections des maires, il résulte, paraît-il, définitivement, que le scrutin de dimanche dernier apporte, dans ces campagnes, un important appoint de forces au parti républicain. Les maires dévoués aux institutions nouvelles ont été presque unanimement réélus, et dans un nombre notable de communes, des municipalités de nuance douteuse ou hostile, ont fait place à des municipalités républicaines.

Les élections ont été aussi bonnes qu'elles pouvaient l'être dans les conditions où elles se faisaient, après le rejet de l'amendement Hémon par le Sénat.

N'oublions pas, fait remarquer fort justement, à ce propos, le *National*, que les Conseils municipaux qui viennent de choisir leurs maires sont les mêmes qui ont été élus en novembre 1874, avant le vote de la loi de Broglie, c'est-à-dire aux plus beaux jours du gouvernement de combat, sous la pression de fonctionnaires ardents qui avaient reçu l'ordre "de faire marcher la France," et qui savaient y mettre tout leur zèle. Quand les fraîches municipales furent ressuscitées après 38,000 communes, le gouvernement et la Chambre des députés avaient compris que les Conseils nommés sous l'ordre moral, et mis en possession du droit nouveau d'élire les maires, devaient redemander à leurs électeurs la confirmation de leur mandat ainsi étendu. Le Sénat en a décidé autrement; les élections complémentaires du 17 septembre, destinées seulement à pourvoir aux vacances, se sont faites sur un nombre trop restreint pour modifier sensiblement la composition des Conseils.

En résumé, le scrutin de dimanche est un symptôme expectant, qui, sans nous assurer, dès aujourd'hui, une entière satisfaction, nous donne les meilleures espérances pour les élections de l'an prochain. C'est, en effet, en 1877, qu'expirent les pouvoirs des Conseils élus en 1874. Les municipalités nommées dimanche ne resteront donc qu'un an en fonctions. C'est un suffrage universel à choisir, en 1877, des Conseils municipaux d'où ne puissent plus sortir que des maires républicains.

VOL PAR UN ÉLÈVE DE ST-CYR. — Le jeune Philippot, élève de deuxième classe à Saint-Cyr, "et capora", est traduit devant le 8e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Dufour d'Astier, sous l'accusation d'avoir étant à l'école de Saint-Cyr, commis de nombreux vols d'argent, de livres et autres objets au préjudice de ses camarades.

L'accusé avoue ces vols, l'un de 200 fr., l'autre de 800 fr., il les explique par les difficultés particulières de sa position : son père naturel s'était marié et l'avait laissé à peu près sans ressources.

A l'école, il avait un frère, légitime celui-là, qui recevait de son père tout ce qu'il voulait. Affligé, irrité par cette sorte d'infériorité, il en fit prix d'une sombre jalousie. Pendant une année il travailla et se priva de toute sortie, mais bientôt le besoin de se distraire, de s'amuser, lui fit perdre la tête, et c'est ainsi qu'il vola une première fois un 5-monnaie appartenant à un de ses camarades et qui renfermait 300 fr.

Ce vol n'a pas été le seul. Deux autres porte-monnaie disparurent également. Philippot reconnaît en être le coupable.

— Mais, lui dit le président, ces vols répétés indiquent une persistance qui n'est qu'imparfaitement expliquée par le mobile indiqué par vous.

— J'avais eu un duel, un cadi du Heider, avec un bourgeois, et je devais aller en Belgique.

— Il n'était pas besoin pour cela de voler. Il suffisait de faire connaître la situation à vos camarades, et ce n'est pas la somme, mais le double, le triple, le décuple de ce qui était nécessaire qu'ils se fussent empressés de mettre à votre disposition. Renoncez donc à cette dernière explication.

On entend M. Rousset, chef de bataillon et directeur d'exercices à l'école spéciale de Saint-Cyr. Il rend compte de l'émotion causée à l'école par les différents vols qui venaient de se succéder. Le général fut d'avis de faire opérer une visite minutieuse dans les effets de Philippot, qui dans son trouble se borna à déclarer qu'on était privé de lui, en s'écriant qu'il était un misérable. On retrouva, sous des rangées de livres, qui avaient appartenu aux élèves. Il était débarrassé des portemonnaie et n'avait conservé que l'argent.

Pour retrouver l'exemple d'un vol à Saint-Cyr, il faut remonter à l'année 1873. L'élève fut expulsé.

Les dépositions des témoins confirment l'acte d'accusation. Philippot pleure à chaudes larmes.

Le commissaire du gouvernement Bailly soutient l'accusation tout en laissant au conseil toute liberté d'appréciation pour les circonstances atténuantes.

Le conseil délibère et puis rend un verdict qui admet la culpabilité, mais admet des circonstances atténuantes.

Philippot est condamné à deux ans de prison.

TRANSFORMATION DU PARC DE SAINT-CLOUD. — Le parc de Saint-Cloud va prendre bientôt une nouvelle face. La forêt, dont le feu a détruit une partie, va être replantée. Déjà des travaux importants ont été commencés dans ce but.

On a coupé complètement tout le taillis. Après avoir arraché tout le vieux bois brûlé, on l'a fait entièrement nettoyé le sol dans l'eau, et, après l'opération, on a procédé à la plantation d'une pépinière, où a été transplanté l'arbre nouveau, qui, à son tour, sera replanté